

## Les Amis de La Vie de LYON ET CALUIRE

Rencontre du 25 novembre 2025

### « *Entre Vie publique et Vie privée, quel rôle pour les femmes dans nos religions ?* »

**Monique BAUJARD, Théologienne et Présidente des Amis de la Vie.**

**Cécile Bruriah GONÇALVES, Etudiante Rabbin à l'Institut d'Etudes juives à Jérusalem.**

La conférence initiale est proposée par Monique Baujard et en miroir, quelques réflexions de Mme Cécile Bruriah Gonçalves ont complété l'approche sur le thème des femmes dans nos religions. Enfin c'est grâce à la présence de nombreux fidèles de différentes expressions religieuses sur notre territoire que nous avons enrichi la réflexion.

#### Citons des membres de :

- la communauté de l'Eglise Protestante Unie de Lyon-Terreaux
- la communauté juive libérale de Lyon
- la communauté musulmane de Lyon
- la communauté orthodoxe roumaine de Caluire
- la communauté évangélique « Comme à la maison »
- la communauté catholique de Caluire et du Val de Saône, et d'autres paroisses voisines ...

**Monique Baujard** a travaillé durant une dizaine d'années comme avocate au Barreau de Paris, puis s'est tournée vers la théologie. Elle a ensuite travaillé à la conférence des Evêques de France - CEF - où elle a été de 2009 à 2015 comme première femme responsable du service « Famille et Société ». Elle a participé au lancement du collectif « Promesses d'Eglise » \*, et elle assure la présidence nationale des Amis de la Vie (800 adhérents sur les 50000 lecteurs).

**Présentation de la conférence** : toutes les religions valorisent le rôle des femmes dans la vie privée, domestique, mais les dignitaires religieux sont en général des hommes. Aujourd'hui l'entrée des femmes dans la vie publique s'est largement développée. Mais nous ressentons un décalage dans le temps de l'Eglise avec les évolutions sociales.

Monique Baujard va donc nous aider à comprendre comment, au fil des siècles, le rôle des femmes a été bien présent, puis s'est effacé, puis de nouveau a été plus actif, jusqu'à aujourd'hui, avec les avancées dans nos différentes religions monothéistes.

**Cécile Bruriah Gonçalves**, Docteur en Etudes politiques de l'EHESS (Paris), elle a enseigné dans de nombreuses universités et IEP pendant de nombreuses années. Après avoir passé l'année 2024/2025 à Pardes, Institut d'Etudes juives à Jérusalem, elle a entamé un cursus rabbinique au Hebrew Seminary à Chicago et est également auditrice libre à l'école rabbinique de Paris. Membre de Keren Or, la Communauté juive libérale de Lyon, elle a précisé que l'état d'Israël reconnaît pleinement la possibilité pour les femmes de devenir rabbins, y compris, dans les milieux orthodoxes. Son prénom Bruriah est celui d'une érudite, d'une sage dans le Talmud, qui était capable d'étudier 300 halakhot (lois) par jour...

### 1. Notes prises au cours de la conférence de MONIQUE BAUJARD

La question a été posée dans toute sa rigueur par de jeunes théologaines (ref livre d'Anne Guillard & Lucie Sharkey (dir) : « *DIEU(E) Christianisme, sexualité et féminisme* ». Paris 2023) : la domination des hommes sur les femmes est-elle un élément constitutif de la religion chrétienne ? L'entrée des femmes dans la vie publique au cours du XXe siècle a bousculé toute la société, mais les religions ont été particulièrement réticentes devant cette évolution. Toutefois, il y a aujourd'hui des femmes pasteures, des femmes prêtres ou évêques, des femmes rabbins et même quelques rares femmes imams. Seule l'Eglise catholique est restée à l'écart de ce changement.

## A. Historiquement :

Devant Dieu la femme et l'homme ont égale dignité, ils sont créés à son image et à sa ressemblance. Mais cette égalité ne se retrouve pas dans la société du bassin méditerranéen, de culture patriarcale. Le Christ a bousculé par sa grande liberté ; il parle avec les femmes et ne les a pas enfermées dans un rôle domestique ou la maternité. Saint Paul a écrit qu'il n'y a plus ni homme ni femme car « *tous sont un dans le Christ* » (gal 3,28), c'est toute la nouveauté révolutionnaire du message chrétien.

Dans un premier temps les chrétiens vont se réunir chez les uns et les autres dans la maisonnée. C'est l'Eglise à la maison. La nouvelle religion chrétienne y prend forme, car pendant trois siècles, la pratique est interdite. Les hommes et femmes participent ensemble à la fraction du pain ; certaines femmes sont qualifiées de diaclés. Il n'y a pas encore de différenciation entre les rôles.

Cependant, l'exclusion des femmes sera justifiée par les conventions sociales ; elles sont exclues de la vie publique, ne peuvent avoir fonction d'autorité ; leur rôle économique s'exerce à l'extérieur de la maisonnée. **Tertullien**, théologien laïque de Carthage, **autour de 200**, interdit aux femmes de présider à la fraction du pain, et de prêcher.

**Constantin en 313**, par l'édit de Milan\*\*, permet aux chrétiens d'avoir des bâtiments dans la cité. « L'ecclesia » qui désignait le rassemblement des fidèles va désormais désigner le bâtiment où les fidèles se réunissent. C'est la fin des rencontres à la maison. On passe de l'Eglise à la maison, à la Maison de l'Eglise. Et comme les femmes sont exclues de la vie publique, elles ne joueront plus aucun rôle dans le culte devenu public. Cette situation perdure jusqu'à aujourd'hui.

**XX<sup>e</sup> siècle** : Par comparaison, les protestants sont précurseurs puisque la première femme pasteure est ordonnée en France en 1949, en Suisse en 1922 et elles peuvent assurer la prédication. Elles sont acceptées dans toutes leurs missions à partir de 1970. Dans l'Eglise Anglicane, les femmes ont pu devenir diaclé en 1987, prêtre en 1994, évêque à partir de 2013. En 2025 une femme a été nommée archevêque de Canterbury.

Le judaïsme libéral suit une évolution comparable : la première femme Rabbin est reconnue à Berlin en 1938 et en France en 1990.

Chez les Musulmans il n'y a pas de clergé, pas de structure, rien n'est formellement interdit ; par exemple au Maroc, les femmes peuvent prêcher, mais uniquement pour les femmes ; elles peuvent être notaires et appartenir au Haut Conseil.

Quels enseignements en tirer ? Pour faire évoluer les mentalités, il faut :

- des pionnières qui bravent les préjugés
- des communautés qui soutiennent
- des théologiens et théologiennes qui valident

Les évolutions se font à partir d'expériences pratiques.

## B. Comment expliquer l'immobilisme catholique ?

Les catholiques ne sont pas tous conscients que l'Eglise catholique véhicule une culture patriarcale. En plus...

- **Le centralisme romain** empêche les expérimentations ; il faut des expériences de prédication et de gouvernance au féminin pour que les mentalités changent.
- **La mariologie** : Marie, par sa confiance, reste un modèle extraordinaire pour tous les croyants. Mais l'Eglise a voulu en faire un modèle pour les femmes : soumises et asexuées. L'invocation de la Vierge Marie sert souvent à masquer l'absence de femmes réelles dans les instances ecclésiales.
- **L'imbrication de l'ordination avec le célibat** : la théologie des sacrements opère une séparation entre ceux qui célèbrent et ceux qui reçoivent les sacrements. En liant la célébration des sacrements au célibat, l'Eglise en a fait une question presqu'identitaire pour les prêtres qui empêche de réfléchir à d'autres voies possibles.

## C. Les perspectives post-synodales

Tout va dépendre de la réception créative du document final du Synode. Pour l'instant rien n'est mis en œuvre, des possibilités sont ouvertes pour les ministères institués mais pas pour les ministères ordonnés. \*\*\*\*

Si les freins culturels, liés à cette domination masculine, ne sont pas dépassés, la crédibilité de l'Evangile est minée, et cela nuit au service de la Mission. La différence homme/femme n'a pas besoin de s'établir dans une domination, elle peut se vivre dans l'Alliance, en référence à l'Alliance du peuple avec le Dieu « tout Autre ». L'Eglise a le devoir de témoigner de cette espérance, y compris à l'intérieur des structures, sinon elle passe à côté de l'essentiel.»

## 2. Quelques extraits des informations données par CECILE BRURIAH GONÇALVES

### Historiquement

- **Durant la période du 1er Temple** avant le 7<sup>ème</sup> siècle de l'Ere Commune, les femmes étaient autorisées à porter des sacrifices et assistaient au service comme Filles d'Israël, ne pouvant cependant être ni kohanim (grand prêtre) ni Leviim (assistants).

- **Le Second Temple** a été détruit par les légions de Titus en 70. La répression qui a suivi les soulèvements a d'abord chassé les juifs de Jérusalem puis, après la révolte de Bar Korbah, entre 132-135, les juifs ont été contraints de quitter la terre d'Israël, même si des noyaux de populations restaient vivre par-ci par-là.

A partir de la mise par écrit de la Mishna\*\*\*\*\* au 2<sup>ème</sup> siècle, la place des femmes change tant dans la pratique du culte que dans l'espace social. C'est à partir de cette époque qu'émerge la **Torah orale**. Celle-ci désigne l'ensemble des enseignements, interprétations et méthodes transmis avec la Torah écrite, d'abord de vive voix, puis mis par écrit (notamment Mishnah et Talmud). Elle sert à expliciter, actualiser et appliquer la Torah dans des situations concrètes, en organisant la halakha et une partie de la pensée juive. Ceci correspond historiquement au début de la circulation des écrits de St Paul. Si l'idée d'égalité entre les hommes et les femmes est inexistante dans le judaïsme rabbinique, il convient de noter que les rabbins ont cherché à « sécuriser » la position des femmes dans leur vie sociale et économique en permettant par exemple, le divorce qu'on nomme le « guet »

- **Dans la mitsvot** = souvent traduits par « commandements » ou « obligations ». Les mitsvot sont très genrées : il y a des commandements réservés aux hommes (ceux tenus par le temps comme le port des tefilin/phylactères) et ceux réservés aux femmes (l'allumage des bougies de Shabbat ou le prélèvement de la Challah). Les rabbins pensent cette distribution des mitsvot en termes de complémentarité dans la mesure où l'idée d'égalité entre les sexes et genres leur est inconcevable. Dans leur esprit, le « joug des mitsvot » - l'obligation d'accomplir des mitsvot - repose sur les épaules des hommes. Mais trois domaines sont réservés exclusivement aux femmes = les lois de pureté familiale (avec la Kasheroute par exemple), l'allumage des bougies, le prélèvement de la challah. Ce sont pourtant les femmes qui amènent les bénédictions sur la maison : « Si les femmes n'étaient pas là, il n'y aurait pas de possibilité de sainteté pour Israël » ; la sainteté consiste à respecter les commandements donnés l'Eternel, préserver le mode de vie antérieur à la destruction du temple et la dispersion, s'inscrire dans une fidélité à l'héritage. Tout le judaïsme repose en quelque sorte sur les femmes qui permettent aux hommes d'être de bons juifs. La vie privée, et du foyer, est dominée par les femmes, quand les hommes s'occupent de la vie publique et communautaire.

- **L'émancipation** est venue par la citoyenneté en 1791. Elle a sorti les juifs du ghetto, et les charges publiques, l'université, l'armée, etc... leur devenaient accessibles, donc les femmes -exclus traditionnellement des espaces synagogal et d'études de la Torah- revendentiquent également la pleine citoyenneté. Dans l'espace traditionnel, elles exigent alors d'étudier les textes de la tradition en hébreu (et non plus exclusivement en langue vernaculaire). Progressivement puisqu'elles luttent pour devenir des citoyennes à part entière, elles vont lutter pour l'accès au rabbinat. Dans le judaïsme, il n'y a ni structure hiérarchique ni autorité centrale. Pour former les rabbins érudits capables de répondre aux demandes de la communauté, on les envoie étudier dans des grandes académies, ce qui a été rendu difficile après l'exil de 135 E.C. et la partition du monde en empires, donc des dynasties de rabbins sont nées.

Des séminaires ont ouvert dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, mais ils restaient inaccessibles aux femmes.

En 1935, Regina JONAS a été ordonnée rabbin à Berlin ; elle a reçu une semikha orthodoxe, mais officiait chez les libéraux. Elle a été déportée au ghetto de Terezin puis a été assassinée à Birkenau. Elle a suscité des vocations aux USA et au Royaume Uni. En France Pauline BEBE est devenue la première femme rabbin. Elle a été ordonnée au début des années 90. Depuis le nombre de femmes rabbins en France ne cesse d'augmenter et on compte également une femme rabbin moderne-orthodoxe.

- **Pour les fondamentalistes de l'ultra-orthodoxie**, la femme travaille et l'homme étudie ; elle a le pouvoir, mais aucune autorité, car elle ne peut étudier les textes de la tradition. Du fait du poids que représente la tradition dans ces milieux, le rabbin jouit d'une position centrale, car il est souvent considéré comme le seul juge. La rabbanout (comparable à la papauté) refuse l'idée qu'une femme puisse étudier et faire appliquer la halakha (le droit juif). La condition minoritaire a pourtant placé les juifs du côté des luttes pour toute forme d'émancipation, mais les hommes devenant citoyens, cela a conduit progressivement les femmes à s'impliquer dans la vie civile, et jusque dans leur pratique à la synagogue. La moderne orthodoxie qui veut conserver le rite traditionnel à la synagogue, revendique cependant que les femmes deviennent des dirigeants de prière, ou présidentes de communauté.
  - **Aujourd'hui** les choses sont plus compliquées : Les débats ressurgissent qui remettent en cause la place des femmes dans la société et dans la synagogue. Dans les mouvements libéraux ou massortis, on rencontre plus de femmes que d'hommes aux USA, ce qui n'est pas le cas ni en Europe ni en Israël. Seulement 11 synagogues libérales en France. Certaines communautés n'ont pas de rabbin.
  - **En Israël**, les choses n'évoluent pas rapidement, car la rabbanout (comparable à la papauté) est aux mains des ultra-orthodoxes et freine toute possibilité de modernisation surtout quand elle est imposée par l'Etat. Cependant, les positions libérales tiennent car l'état Israélien (cour constitutionnelle) n'a pas remis en cause les acquis et oblige la rabbanout à accepter la participation des femmes à une partie des examens pour devenir rabbin. Depuis cette année, une petite révolution a vu le jour : tous les examens sont ouverts aux femmes ! l'état oblige l'orthodoxie, au nom de l'égalité entre les citoyens, à se conformer au principe traditionnel dans le judaïsme : « *la loi du pays est la loi* ». Ce principe s'applique à tous car il a été théorisé dans le Talmud.,
- 

## Extraits d'échanges avec la salle :

1. La présence des Etats est essentielle pour toutes les religions pour garantir l'évolution de la place des femmes, selon le principe de l'égalité Homme/Femme. Cela pourrait-il s'appliquer à autoriser des femmes prêtres ? Impossible dans la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'état.
2. Pour faire avancer les choses concernant les femmes, l'Eglise lâche-t-elle les femmes ou bien n'est-elle pas plutôt gênée en raison des mentalités ? Dans les synthèses continentales du Synode, la demande des femmes était clairement exprimée. En Occident les femmes interrogent l'Eglise sur la distance qui sépare leur place dans la société et celles dans l'Eglise, et lui demandent comment elle justifie cela au regard de l'Evangile. Dans les pays où le droit des femmes ne sont pas garantis dans la société civile, elles demandent un soutien de l'Eglise pour améliorer leur sort.  
Ou bien vit-on un repli défensif du fait que les catholiques ne sont plus majoritaires ? ils n'ont en effet pas cette habitude. Il y a beaucoup de peurs là-derrière et cela va parfois jusqu'à une instrumentalisation politique qui vide de sa substance la réalité catholique.
3. Qu'est-ce qui serait utile concrètement ? Le synode ouvre des perspectives et à la créativité, sur le terrain en tout cas, même si l'on ne touche pas au diaconat, au presbytérat dans un premier temps. Un observatoire est en cours de réalisation par la Conférence des Baptisés ; c'est par la base que les choses peuvent bouger, des expériences : par exemple, dans les célébrations de la Parole. Les pays d'Europe ne peuvent-ils collaborer ? certains pays sont en avance par rapport à d'autres et suscitent des réticences chez nous. Or il ne faudrait pas aller vers des Eglises Catholiques parallèles ou un schisme.
4. Que peuvent faire les femmes pour se faire entendre ? Elles sont entendues dans les commissions, à l'intérieur de l'Eglise, on peut collaborer vraiment de façon intelligente ; mais c'est dans les relations avec l'extérieur que les femmes ne sont pas reconnues, car « elles ne représentent pas l'Eglise Catholique ». Même les médias n'acceptent pas qu'une femme vienne parler au nom de l'Eglise ! L'inconscient collectif a enregistré que les laïcs ne sont pas compétents pour parler de la foi. Seule la parole d'un prêtre ou d'un évêque engage l'Eglise.
5. Concernant la notion de célibat (apport d'un membre de la communauté orthodoxe)

En Europe centrale, des courants gréco-catholiques sont nés pour assurer aux orthodoxes — c'était le cas pour les Roumains orthodoxes de Transylvanie — des droits égaux avec les autres citoyens au sein de l'empire des Habsbourg. Ceux-ci ont gardé les caractéristiques des Églises orthodoxes dont la possibilité pour un homme marié d'être ordonné prêtre, tout en reconnaissant l'autorité du pape. De fait, aussi bien chez les gréco-catholiques que chez les orthodoxes, la femme du prêtre n'est pas n'importe qui et incarne parfois l'autorité à côté de son mari ; ceci n'étant pas institutionnel mais circonstanciel. Toutefois la hiérarchie ecclésiale orthodoxe n'accepte comme patriarche, métropolite ou évêque que les prêtres-moines ce qui fait que le pouvoir est entre les mains d'hommes célibataires. Rappelons que les églises orthodoxes autocéphales ont émergé au XIXe siècle avec le mouvement d'émancipation des nations.

A la fin du XXe siècle, après la chute des régimes communistes, les monastères décimés dans les années cinquante par ces mêmes régimes ont vécu un certain renouveau monastique notamment par l'arrivée de nombreuses femmes. Certes, elles ne font pas partie de la hiérarchie de l'Église, mais elles représentent une voix par leurs positions de théologaines, de professeures ou de moniales et dans les instituts de recherche.

En France, on peut évoquer, comme exemple de théologienne orthodoxe importante, Elisabeth Behr-Sigel. Née protestante, pasteur luthérienne avant de devenir orthodoxe, elle mit en évidence, dans une perspective théo-anthropologique, l'importance fondamentale et profonde qui relie, dans l'orthodoxie, hommes et femmes à l'Évangile, comme aux premiers siècles, tous deux appelés ensemble à la Sainteté.

Notons que le rapport de l'Eglise catholique au célibat présente une certaine souplesse, que les prêtres mariés viennent de l'Eglise Anglicane ou des églises orientales.

**6. Citons également les prêtres Maronites** prêtres mariés au Liban, église qui n'a pas quitté Rome. Le prêtre ne se marie pas, mais des hommes mariés sont ordonnés. Le rôle de la femme de prêtre est de gérer la partie sociale. Dans la Galilée antique, le Dieu triade est père-mère-fils, et au Temple les prêtresses servent les familles et l'Education, elles font donc l'évolution de la société. Puisque l'Homme est une âme, homme et femme, au-delà de la vie sociale, appartenir à Dieu tient dans la démarche spirituelle, là est l'égalité.

**7. Dans l'organisation religieuse judaïque, en termes de vocation :**

On ne pense pas en termes de vocation dans le judaïsme. Il est difficile de devenir rabbin et c'est la communauté qui rémunère, donc la question financière est importante.

Quand on est rabbin on interprète le droit par des homélie, la halakha \*\*\*\* ce qui signifie que lorsqu'une femme devient rabbin, elle pose un nouveau regard sur le droit. Ce qui explique que les femmes souhaitent devenir rabbins, pour légiférer et participer à l'élaboration du droit, créer de la halakha. Tous les courants juifs fonctionnent comme cela, constituant la littérature rabbinique classique, c'est des compilations de khalakhot = lois sur lesquelles statuent les rabbins pour leurs communautés. Confrontés à de nouvelles réalités, seuls les rabbins décideront de changer la loi, ou non, car ils siègent dans des conseils pour modifier le droit.

Exemple : le vote du mariage pour tous en France a généré une modification des formules traditionnelles de la ketouba (contrat de mariage juif).

---

**Reports de notes : \* à \*\*\*\*\***

\*<https://www.promessesdeglise.fr/> veut dessiner le visage de l'Eglise de demain.

\*\* Le texte accorde la liberté de culte aux chrétiens et ordonne que leur soient restitués tous les biens et bâtiments qui leur ont été confisqués durant la Grande Persécution. Cette tolérance, motivée par des enjeux de sécurité publique, s'applique sans distinction à chaque individu ainsi qu'à tous les cultes et religions d'un Empire qui, de facto, ne repose désormais plus sur la faveur des dieux romains traditionnels.

\*\*\* On appelle « ministères institués », le lectorat et l'acolytat ; ils appartiennent à ce qu'on appelait, avant le Concile Vatican II, les Ordres mineurs. Dans certains cas, des laïcs hommes peuvent être admis d'une manière stable à ces Ministères.

\*\*\*\* Compilation des commentaires rabbiniques sur la Torah : elle compte 63 traités qui constituent avec leurs deux commentaires (Gemara) des écoles palestiniennes et mésopotamiennes un des ouvrages majeurs du judaïsme, le Talmud.

\*\*\*\*\* \*Règle de conduite pratique, la halakha (de la racine hébraïque halakh, « aller ») est le guide officiel de la vie religieuse et civile dans le judaïsme. Décrétée par l'autorité compétente (les rabbins) dans des formes déterminées, elle est obligatoire pour tout juif orthodoxe et a force de loi.

\*\*\*\*\* Le judaïsme Massorti ou judaïsme conservateur est l'un des courants du judaïsme contemporain. Développé sur les bases du judaïsme positif-historique, il revendique une Halakha évolutive, adaptée aux contraintes de la vie moderne tout en conservant un cadre traditionnel notamment quant au culte.

Merci aux rédacteurs de ce compte-rendu, qui a été validé dans les moindres détails par les intervenants.